

# Élection des membres des chambres d'agriculture Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

## Demande d'inscription sur la liste électorale des Électeurs individuels

À adresser avant le **15 septembre 2024** à :

Secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales  
de la Chambre d'agriculture de la région Pays de la Loire - Maine-et-Loire  
14 avenue Jean Joxe – 49006 Angers cedex 01

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

.....

nom d'usage

.....

né(e) le .....à .....  
département .....

nationalité <sup>(1)</sup>..... résidant à ..... département .....

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la **commune** de  
.....

pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le  
**collège** suivant :

- Collège 1 : Chefs d'exploitation et assimilés
- Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers
- Collège 3 A : Salariés de la Production Agricole
- Collège 3 B : Salariés des Groupements Professionnels Agricoles
- Collège 4 : Anciens exploitants et assimilés

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale <sup>(2)</sup>

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité <sup>(3)</sup>

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de <sup>(4)</sup>

.....

Je joins à la présente demande les pièces suivantes : <sup>(5)</sup>

- .....

Fait à .....

le.....

(signature)

(1) Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

(2) Pour les personnes de nationalité française.

(3) Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne

(4) A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

(5) Indiquer les pièces jointes à la demande :

- Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé).
- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doivent être jointes : d'une part, l'avis d'imposition foncière et, d'autre part, la copie du bail écrit ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur.